



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DE L' AISNE DU 29 AVRIL 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE.

Monsieur le Président,

La loi de finances pour 2025 à peine adoptée, une nouvelle fois par 493, le Premier Ministre vient de convoquer une « conférence sur les finances publiques » le 15 avril 2025 intégrant des membres du gouvernement, des parlementaires, des représentants des collectivités locales, d'organismes de Sécurité sociale, de syndicats, en vue de « partager l'état des lieux ».

Pour faire simple, après les 50 milliards d'euros d'austérité imposés pour 2025, dont 32 milliards pour la dépense publique, c'est un effort supplémentaire de 40 milliards d'euros qui est envisagé pour le budget 2026. La Ministre des comptes publics avait préparé le terrain quelques jours plus tôt en annonçant 5 milliards de coupes budgétaires supplémentaires dès 2025.

Il est intéressant de noter que cet effort financier qui, à n'en pas douter, sera supporté par les mêmes, correspond exactement à l'augmentation des dépenses militaires – de 1,7 % à 3,2 % du PIB d'ici à 2030 – annoncée par Emmanuel Macron le 5 mars durant son « Adresse aux français ». Il y avait notamment déclaré que « nous rentrons dans une nouvelle ère », qu'« il faudra des choix, des réformes, du courage ».

Et ces « choix » et « réformes » nous en avons déjà un bref aperçu au travers de la circulaire du 3 avril 2025 de la Ministre chargée des comptes publics et adressées aux ministres, aux responsables de la fonction financière ministérielle et aux responsables de programme. Morceaux choisis : « Le PLF 2026 devra (donc) être construit sur un effort significatif de rationalisation des dépenses publiques, dans lequel l'état et ses opérateurs ont vocation à être exemplaires. » « Vous porterez une attention particulière à ce que la programmation des emplois (...) soit justifiée et documentée au regard de l'évolution tendancielle des besoins. À ce titre, il vous est demandé d'identifier et de présenter un niveau ambitieux de diminution des effectifs ».

Le fonctionnaire est toujours considéré comme la variable d'ajustement. Depuis le 1^{er} mars 2025, une nouvelle pénalisation lui est appliquée, la baisse de 10 % de son indemnisation sur toute la durée de son arrêt maladie, en plus d'un jour de carence.

En matière de rémunération, la perte de pouvoir d'achat continue de s'accroître en l'absence de revalorisation de la valeur du point d'indice et de la suppression pour 2024, 2025 et, visiblement, 2026 de la GIPA. Pour retrouver un pouvoir d'achat équivalent à celui du 1^{er} janvier 2000, il faudrait une augmentation du point d'indice de 31,5 %.

En matière d'emplois, notre ministère est toujours exemplaire concernant les suppressions, en particulier la DGFIP. Cette année nous subissons, aux finances, encore 582 suppressions d'emplois.

Pour les organisations syndicales de l'Aisne, dans ce contexte difficile, l'Action Sociale doit rester un atout majeur pour les agents de notre ministère.

Or le constat est bien là : le budget « Action sociale » 2025, d'un montant de 106 millions d'euros, est en baisse de plus de 2 millions d'euros par rapport au précédent. Le CAL est également impacté puisqu'il passe de 25 123€ en 2024 à 20 644€ cette année, soit une baisse de 18 % (dont 13,5 % pour la restauration collective).

La mise en place des marchés publics régionaux de voyagistes avait pour objectif louable de faire des économies d'échelle. Dans la réalité des faits, le marché régional signé avec les deux prestataires lillois occasionne in fine un surcoût significatif, à tel point que nous sommes contraints de renoncer à certaines sorties. L'intersyndicale a donc décidé de boycotter les sorties nécessitant un bus.

Nos organisations revendiquent une amélioration des prestations et non des choix, entre prestations, sous contrainte budgétaire.

Elles rappellent également que l'échelon départemental de l'action sociale, le CDAS, doit demeurer le niveau du dialogue social entre la délégation, le président et les membres du CDAS. Les responsables régionaux doivent rester dans leur rôle de management, d'animation RH et de mutualisation de l'équipe régionale sans se substituer aux compétences des délégations, de leur personnel ainsi que des CDAS et leurs représentants.

Ces circonstances exceptionnelles nous amènent, Monsieur le Président, à une attitude exceptionnelle, c'est pourquoi nous refusons de siéger au CDAS de ce jour. Nous ne sommes pas là pour discuter de la longueur de la chaîne ou du poids du boulet.

Laon le 29 avril 2025.